

H A U T E



S A I N T O N G E

Décision n°236/2025  
AL

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (Point 4 : passer les avenants aux contrats de travail du personnel contractuel de la Communauté des Communes dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail, à compter du 1er mai 2025, avec :

- Madame Suzanne PIRES,
- Monsieur Bertrand TOUILLON.

Fait à Jonzac  
Le **18 AVR. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex